

L'offre PMR (Personne à Mobilité Réduite)

Cofiroute agit quotidiennement pour améliorer le confort de ses clients et s'engage à faciliter le voyage des personnes à mobilité réduite sur ses autoroutes et à leur offrir les meilleures conditions d'accessibilité sur son réseau

Le télépéage facilite votre passage au péage avec un véhicule de **classe 1***: pas d'arrêt, ni de manipulation, Liber-t rime avec simplicité et facilité. C'est pourquoi Cofiroute offre l'abonnement Liber-t aux conducteurs handicapés.

Pour vous abonner c'est gratuit :

0€ de frais d'abonnement annuels au lieu de 12€ avec la facture Internet

Pour vous abonner c'est simple :

- après avoir sélectionné votre (vos) option(s), laissez vous guider et **saisissez sur la page Informations complémentaires le code « offre spéciale » suivant : PMR,**
- lorsque vous enverrez votre contrat, joignez dans l'enveloppe une photocopie de votre carte de stationnement pour personnes handicapées et de la carte grise de votre véhicule au même nom,
- n'oubliez pas de prendre connaissance des conditions particulières de l'offre (voir ci-dessous)

* Véhicule ayant une hauteur totale inférieure ou égale à 2 mètres, d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes. Les véhicules de classe 2 aménagés pour le transport des personnes handicapées, habituellement déclassés en classe 1 dans les voies manuelles ne pourront pas bénéficier du télépéage Liber-t. Le déclassement de véhicules est impossible avec le télépéage Liber-t.

Conditions particulières de l'offre PMR – Document à conserver

Ces conditions particulières sont inhérentes aux conditions générales d'abonnement au télépéage Liber-t et notamment aux conditions relatives au prélèvement automatique obligatoire.

L'offre PMR est accessible aux particuliers, personnes physiques non assujetties à la TVA, détenteurs de la carte de stationnement pour personnes handicapées en cours de validité et circulant avec un véhicule de classe 1 (Véhicule ayant une hauteur totale inférieure ou égale à 2 mètres, d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes. Les véhicules de classe 2 aménagés pour le transport des personnes handicapées, habituellement déclassés en classe 1 dans les voies manuelles ne pourront pas bénéficier du télépéage Liber-t). Le déclassement de véhicules est impossible avec le télépéage Liber-t.

Liber-t

Article 1. Description de l'offre

Cofiroute fait bénéficier de frais d'abonnement Liber-t annuels gratuits (soit 0€ par an au lieu de 12€ par an en facture Internet) à toute personne à mobilité réduite présentant sa carte de stationnement pour personnes handicapées en cours ainsi que la carte grise du véhicule de l'abonné : le nom figurant sur ces deux justificatifs doit être identique au nom de l'abonné au contrat Liber-t.

Une photocopie de la carte de stationnement pour personnes handicapées et de la carte grise peut être demandée par Cofiroute lors des renouvellements annuels de l'abonnement Liber-t.

L'offre est appliquée dans la limite d'un seul pass par abonné ; tout pass supplémentaire demandé se verra appliquer les tarifs de frais d'abonnement en vigueur à la date de la demande.

L'offre est conjointe à l'option facture Internet dont les conditions particulières sont disponibles sur www.cofiroute.fr ou en Espace Clients Cofiroute.

Le moyen de paiement unique pour les factures émises au titre de l'abonnement est le prélèvement automatique, conformément à l'article IV.1 des conditions générales d'abonnement au télépéage Liber-t.

L'offre PMR ne peut s'appliquer rétroactivement. Elle débute au 1^{er} décembre 2006.

Cofiroute peut mettre fin à l'offre PMR à tout moment sans que l'abonné puisse prétendre à quelque indemnité que ce soit.

Article 2. Modalités d'attribution de l'offre

L'abonnement pourra s'effectuer :

- en ligne sur le site Internet www.cofiroute.fr, rubrique « Liber-t » de la page d'accueil,
- par courrier à l'adresse suivante libre d'affranchissement, en y joignant une photocopie de la carte de stationnement pour personnes handicapées et de la carte grise et un relevé d'identité bancaire :
COFIROUTE – Abonnement télépéage Liber-t
Autorisation 81051
95059 CERGY PONTOISE Cedex
- directement dans un Espace Clients du réseau Cofiroute, muni de la carte de stationnement pour personnes handicapées et de la carte grise un relevé d'identité bancaire.

Dans les 3 cas, l'abonné doit préciser le code Offre Spéciale : PMR.

Les abonnés déjà titulaires d'un contrat Liber-t peuvent prétendre à l'offre PMR sans que la rétroactivité soit appliquée. Elle est alors appliquée au prorata temporis à compter de sa date d'enregistrement au contrat de l'abonné jusqu'à sa date anniversaire pour l'année en cours.

Article 3. Conditions tarifaires

L'offre PMR permet de bénéficier d'une réduction de 100% par an et par pass aux frais d'abonnement du télépéage Liber-t.



Liber-t

Le service gratuit **facture sur Internet s'applique automatiquement.**

Les tarifs et barèmes dont il est fait état dans ce document sont ceux en vigueur au 01/04/2006.

Article 4. Cas de cessation d'application de l'offre

Tout abonné bénéficiant de l'offre, souhaitant modifier son option de facture et passer à la facture papier perd le bénéfice de l'offre à compter du mois de la modification et sera prélevé à date anniversaire du montant au prorata temporis des frais d'abonnement au tarif en vigueur à cette date.

La non présentation des pièces justificatives sur demande de Cofiroute donne lieu à la cessation d'application de l'offre et à la facturation des frais d'abonnement à plein tarif (tarif en vigueur à la date de cessation).